



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE MANIFESTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE

En application des articles L. 211-12 à L. 211-14 et L. 287-1 du Code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus, avant la date de la manifestation.

Objet de l'événement :
Date :
Commune(s) :
Heure et lieu du rassemblement :
Heure et lieu de la dispersion :
Parcours du cortège (<i>le cas échéant, fournir un plan précisant les point de l'itinéraire emprunté</i>) :
Nombre de participants :
Observations :
Encadrement / service d'ordre prévu par l'organisateur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non // <i>Si oui, préciser le nombre de bénévoles :</i> <i>L'identité, courriel et téléphone mobile du responsable :</i>

Coordonnées des déclarants :

Déclarant n°1	Déclarant n°2	Déclarant n°3
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Tél :	Tél :	Tél :
Courriel :	Courriel :	Courriel :

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Mesures sanitaires mises en place par l'organisateur :

« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation. Ils déclarent avoir pris connaissance, ci-joint, des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement. »

Date et signature d'un des déclarants, avec la mention « lu et approuvé » :

Document à adresser à l'adresse : pref-manifestations-vp@val-doise.gouv.fr